

Rosa Ranc, une "Juste parmi les Nations"

LAMASTRE. Pour avoir accueilli en 1943 Muriel, une enfant juive âgée de 4 ans et menacée de déportation, M^{me} Ranc s'est vu remettre la médaille des "Justes parmi les Nations", la plus haute distinction de reconnaissance décernée par l'Etat d'Israël envers ceux qui ont aidé les Juifs pendant l'occupation

Une simple et belle cérémonie au centre culturel de Lamastre, pour la remise de la médaille des Justes parmi les nations de Yad Vashem à une lamastroise de toujours, M^{me} Rosa Ranc.

C'est avec grand plaisir que J. P. Vallon accueillait M^{me} et Mr Ranc, leur famille ainsi que Muriel Beraha-Weill, l'ancienne protégée pendant la période noire de l'occupation, accompagnée de son mari. La cérémonie était aussi présidée par Alfred Lazare, délégué du comité français de Yad Vashem pour la région Rhône Alpes, accompagné de Robert Misrahi, délégué pour la région PACA. Avec la présence de nombreux maires et élus du canton de Lamastre, du Pasteur P. Joffroy, des représentants des associations de combattants et de la gendarmerie, c'était bien l'ensemble des autorités civiles militaires et religieuses qui rendaient hommage à M^{me} Ranc.

M. Vallon, après avoir stigmatisé la doctrine nazie et son plan systématique d'élimination, a fait part de sa joie et de sa fierté de participer à ce moment unique de reconnaissance envers une lamastroise courageuse qui, à sa manière, "s'est élevée contre le génocide, contre la haine" et qui est récompensée par une très haute distinction.

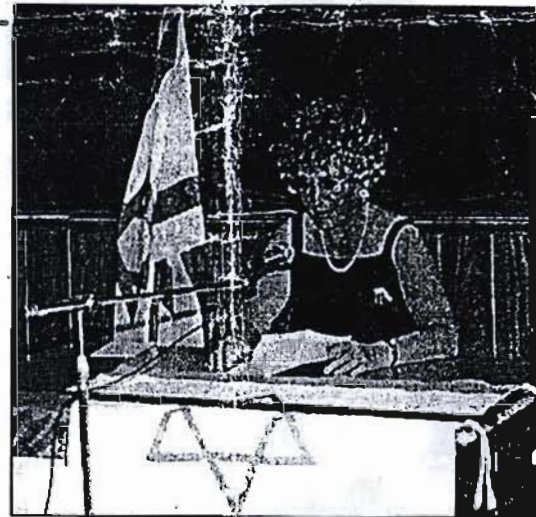
M. Lazare, au nom de son comité, a présenté le mémorial Yad Vashem, mémorial des martyrs et des héros de la Shoah, le monument le plus visité de la ville de Jérusalem. Ce monument porte sur le mur d'honneur du Jardin des Justes, les noms gravés dans la pierre d'environ 18 000 personnes dont maintenant celui de Rosa Ranc, née

C'est donc en 1943, alors que son mari est prisonnier de guerre en Allemagne, que M^{me} Ranc, agricultrice à Chamand, commune de Lamastre, accueille la jeune Muriel Weill, âgée de 4 ans dont la maman vient d'être arrêtée et déportée. Muriel demeurera plusieurs mois cachée chez Rosa, alors que les Allemands occupent la région de Lamastre ; et même après le départ de Muriel, d'autres enfants juifs trouveront chez Rosa un refuge inespéré.

Cette décision d'attribution de la médaille des Justes à M^{me} Ranc a été prise 56 ans après les faits, une bien longue période mais il faut dire que cette décision est prise par un juge de la Cour Suprême de Jérusalem, après qu'une commission d'historiens se soit prononcée, au vu d'un dossier constitué par des témoignages détaillés et attestés par des témoins directs.

Après la remise de la médaille des justes par M. Lazare et de la médaille de la ville de Lamastre par M. Vallon, c'est Muriel Weill, épouse Beraha, la petite fille sauvée de la déportation en 1944, qui a publiquement remercié M^{me} Ranc, sa mère adoptive pour quelques mois, ainsi que la population de Desaignes et Lamastre avec une mention particulière pour Paul Conte. Beaucoup d'entre eux, a-t-elle dit, "ont contribué à sauver l'honneur de la France".

Autre grande satisfaction pour M^{me} Ranc, c'est de voir que Muriel, sa fille adoptive pour quelques temps en 1944, milite aujourd'hui inlassablement contre le négationnisme et l'oubli de la Shoah, au nom de sa mère et de son grand-père morts en déportation et faire en sorte que cette terrible époque ne se renouvelle jamais.



De gauche à droite et de haut en bas : M. Lazare remet la médaille des Justes à Rosa Ranc ; l'intervention de Muriel Beraha-Weill - M. et Mme Ranc en compagnie de M. et Mme Vallon